



Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Saône Breussaise

Commune de St Pierre des Echaubrognes

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

7 novembre 2024 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 31 octobre 2024

PRÉSENTS : 11

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis, Mme JOUBERT Delphine,

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme POUSIN Martine, M. ONILLON Nicolas, M. AUDEBEAU Dimitri, M. CAILLAUD Clément

VOTANTS : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Agnès TIGNON est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2024

Le procès-verbal du 3 octobre est approuvé à l'unanimité

2 Tarifs communaux - année 2025 - (délibération n° 2024-0045)

Les élus ont discuté autour de différents points concernant les tarifs à appliquer pour l'année 2025

- Question d'un jour supplémentaire de réservations de la salle côté jardins. Toutefois la location de la salle est prévue du vendredi matin au lundi midi (dans le cadre d'un week-

end mariage). Si les usagers souhaitent bénéficier d'une journée complémentaire (le jeudi notamment). Le jour sera facturé

- Les frais annexes n'ont pas considérablement augmenté sur l'année 2024 il a donc été décidé de maintenir les tarifs de 2024 sur l'année 2025. Cependant, il conviendra certainement de revoir les tarifs de location des bâtiments communaux pour l'année 2026. Seuls les tarifs des concessions dans le cimetière ont été revus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *D'approuver les tarifs communaux 2025 comme indiqué dans le tableau joint ;*

LOCATIONS SALLES MUNICIPALES

	ANNÉE 2025	
	Commune	Hors commune
SALLE CÔTÉ JARDINS		
Particuliers : Mariage, réunion famille, repas		
Salle + Espace traiteur	550,00	650,00
Salle seule	420,00	520,00
2ème jour et suivant	200,00	250,00
vin d'honneur	255,00	360,00
caution	500,00	500,00
Associations : soirée, spectacle, banquet, réunion d'entreprise		
Salle + Espace traiteur	530,00	630,00
Salle seule	420,00	520,00
Concours belote, loto...	153,00	306,00
Soirée réveillon (avec entrées payantes)	1 020,00	1 020,00
une fois par an pour les associations de la commune location de la salle pour une manifestation	150,00	
caution	500,00	500,00
Entreprises : soirée, buffet, vin d'honneur		
Salle + espace traiteur	630,00	630,00
Salle seule	520,00	520,00
2ème jour : salle + espace traiteur	205,00	205,00
2ème jour : salle seule	165,00	165,00
soirée réveillon payante	1 020,00	1 020,00
caution	500,00	500,00
SALLE IRIS		
	Commune	Hors commune
Particuliers : repas famille		
Salle + espace traiteur	140,00	250,00
2ème jour	80,00	100,00
caution	150,00	150,00
Autres		
vin d'honneur/commerce ambulat	82,00	82,00
concours belote, loto	62,00	
réunion commerciale	50,00	50,00
SALLE COQUELICOT		
	Commune	Hors commune
Particuliers		
Salle	82,00	112,00
caution	150,00	150,00

<i>La salle capucine peut-être louée si la salle Iris et coquelicot sont louées pour un rassemblement familial sous conditions (sans repas ou repas froid)</i>	82,00	
<i>La salle capucine sera mise à disposition des familles gratuitement lors d'un décès (jour de la sépulture) pour le verre de l'amitié</i>	0,00	
Autres		
Concours belote, loto... réunion	56,00 35,00	35,00
ESPACE DU STADE JOSEPH BODY		
Pique-nique (particuliers de la commune) <i>du 15 juin au 31 août/en fonction du championnat de foot et du Centre de loisirs</i> caution	75,00 150,00	
SALLE DE GYM		
Vin d'honneur pique-nique (pour les associations ou particuliers de la commune) caution	56,00 82,00 150,00	Hors commune
SALLE OMNISPORTS		
Associations : jeux gonflables/animations diverses Salle Chauffage	135,00 56,00	Hors commune
SALLES DIVERSES		
Noisetier : réunion	35,00	
GARAGES (place de la Mairie/rue du Clocher) loyer mensuel (paiement au trimestre)		
Petits garages Grands garages	21,00 30,00	
MATERIEL		
Parquet (pour le week-end) sono / vidéoprojecteur table banc chaise (les 5) percolateur caution (sono/vidéoprojecteur/percolateur)	56,00 20,00 4,00 1,00 1,00 10,00 50,00	56,00
DIVERS		
Droit place occasionnel (1 jour) Droit place permanent (samedi)/par trimestre Droit place permanent (mercredi et samedi) par trimestre Droit place (pizza...) par trimestre	10,00 50,00 75,00 30,00	
PHOTOCOPIES		
Photocopie A4 noir et blanc Photocopie A4 couleur Photocopie A3 noir et blanc Photocopie A3 couleur	de 1 à 10 0,15 0,50 0,30 1,00	de 11 à 29 0,10 0,30 0,20 0,60

CONCESSIONS CIMETIERE

Concession de 30 ans (2m2)	85,00
Columbarium (concession de 30 ans)	400,00
Cavurne (concession 30 ans)	500,00
Jardin du souvenir	50,00

3 DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) au titre de l'exercice 2025 - - (délibération n° 2024-0046)

Les demandes de subvention au titre de la DETR doivent être déposées avant le 15 janvier 2025. Cette subvention d'investissement est attribuée par le préfet pour financer des projets relevant de différents domaines (économique, environnemental, équipements...).

Les travaux d'aménagement de la rue du Bon Secours pourraient être proposés au titre de la DETR 2025.

le plan de financement comporte l'ingénierie, les travaux d'aménagement et l'effacement des réseaux

PLAN DE FINANCEMENT – réfection				
	DEPENSES HT		RECETTES	
Coût ingénierie	49 308,00	DETR 2025	230 386,80	
Travaux d'aménagement	352 200,00	Part commune	241 763,20	
Effacement des réseaux	169 459,00	SIEDS	90 000,00	
Divers	5 000,00	Orange	13 817,00	
TOTAL	575 967,00 €	TOTAL	575 967,00	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de d'aménagement des rues du Bon Secours et de Livois,
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025
- Charge M. le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente

4- DECISIONS MODIFICATIVES - (délibération n° 2024-0047)

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Monsieur le Maire indique qu'il y a également lieu de prévoir la durée de l'amortissement de ces travaux : travaux eaux pluviales aménagement des places de la Mairie et St Hilaire

Budget Commune

Désignation des articles		Investissement		Fonctionnement	
article	libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
040 - opération d'ordre de transfert entre sections					
28041512	amortiss GFP rattach bâtiments et inst		1 466,10		
021	virement de la section de fonctionnmt	-1 466,10			
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections					
681-042	Dotations aux amortissements			1 466,10	
023	virement à la section d'investissement				-1 466,10
	TOTAL	-1 466,10	1 466,10	1 466,10	-1 466,10

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative présentée
- DECIDE d'amortir cette dépense sur 10 ans
- CHARGE Monsieur le Maire de la suite à donner à cette rectification

5- MUTUALISATION - REFACTURATION « téléphonie /informatique » Agglo2b- Commune de St Pierre des Echaubrognes - (délibération n° 2024-0048)

Dans le cadre de la mutualisation, certains frais facturés au service Direction des Systèmes d'information, concernent la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais mais également certaines de ses communes membres,

Il convient de préciser, par délibérations concordantes des deux collectivités, les montants de refacturation de frais avancés par la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais pour le compte de la commune de St Pierre des Echaubrognes pour le 1^{er} semestre 2024 (période du 01/12/2023 au 31/05/2024).

Les frais sont les suivants :

- **Office 365 – 2ème semestre : 441,65 € TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'accepter les frais de refacturation du service DSI de l'Agglo2b, frais listés ci-dessus et représentant la somme de 441,65 € TTC pour le 1^{er} semestre 2024,
- D'imputer les dépenses sur le budget concerné,
- D'adopter cette délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

6- Centre Socio Culturel mutualisation dépenses diagnostic d'accompagnement local - (délibération n° 2024-0049)

Le Centre Socio Culturel (CSC) a engagé un diagnostic d'accompagnement local avec l'appui de France Active. Les objectifs de ce diagnostic : analyser la situation et mesurer les impacts, échanger avec toutes les parties prenantes (CSC, élus...) du territoire, établir 3 scénarios (on arrête, on continue, on adapte) et rédiger un plan d'action sur les conséquences du scénario qui sera choisi par le CSC.

Il a été proposé de partager le coût de cet accompagnement 1 800 € (30 % de 6 000 €) entre les CSC (360 €) et les collectivités du Mauléonais (1 440 €).

Le financement pour la commune de St Pierre des Echaubrognes s'élèverait à la somme de 165,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'accepter les frais liés au diagnostic engagé par le Centre Socio Culturel de Mauléon soit la somme de 165,00 € pour la commune de St Pierre des Echaubrognes,
- D'imputer les dépenses sur le budget concerné,
- D'adopter cette délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

7- Quartier de vie « La Courserie II »

Les entreprises ont été retenues pour les travaux de viabilisation du projet (soit 13 lot)

- Lot 1 VRD - BOUCHET Voirie Environnement Yzernay 342 851,55 € HT
- Lot 2 Aménagement Paysager - Entrprise VION Cerizay 59 972,92 € HT
- Maîtrise d'œuvre 44 570,00 € HT

Les études concernant les différents concessionnaires sont en cours notamment pour le réseau électricité et téléphonie.

Les travaux doivent débuter en février 2025.

8- Droit Prémption Urbain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble des biens immobiliers suivants :

- ◆ 11 octobre 2024, pour un bien immobilier propriété de M. RABIN Johan et Mme JOUBERT Delphine situé 12 rue de la Courserie – section BD n° 58
- ◆ 11 octobre 2024, pour un bien immobilier propriété de M. et Mme MAILLOCHON Gérard situé 31 rue de la Croix Verte – section AC n° 195
- ◆ 25 octobre 2024, pour un bien immobilier propriété de Consorts FREMONDIERE situé 6 square des Genêts – section ANB n° 448

9 Informations diverses

◆ Deux élues (Mme Patricia YOU et Mme TIGNON Marie-Agnès) ont suivi la formation de base pour appréhender efficacement le rôle de la commune et agir pour la bibliothèque et les usagers. Plusieurs objectifs ont été appréhendés et notamment favoriser le développement, de la bibliothèque, participer à la qualité des services destinés à la population, être capable d'appréhender une démarche professionnelle de gestion de la bibliothèque quel que soit son statut.

◆ Repas des aînés : 88 personnes ont participé à ce repas qui a eu lieu au restaurant « Le Cheval Blanc ». Une petite animation sous forme de jeu a été proposée aux invités.

◆ Le logiciel concernant le panneau lumineux sera renouvelé près de lumiplan pour un coût total de

◆ Quelques dates à retenir :

- Marché de Noël des commerçants le samedi 7 décembre
- Conte de Noël le dimanche 8 décembre à la salle côté jardins
- Vœux du Maire le dimanche 26 janvier 2025- salle IRIS -
- Réunions conseil 1^{er} trimestre 2025 : mardi 21 janvier, jeudi 20 février et jeudi 20 mars

◆ Le local situé 7 rue du Clocher sera disponible. La commune a commencé des démarches afin de permettre la reprise d'une activité commerciale dans ce local commercial. L'association 1000 cafés a été contactée et une enquête sera proposée aux habitants de la commune afin de cerner les besoins et attentes de la population au plus près.

Prochaine réunion du conseil municipal le 5 décembre 2024

Fin de la séance à 22 h 30

La secrétaire de séance
Marie-Agnès TIGNON



Le Maire
Claude POUSIN

